

<https://www.pressegauche.org/Pour-les-employes-de-l-Etat-en-teletravail-L-employeur-doit-fournir-le-materiel>



Pour les employés de l'État en télétravail - L'employeur doit fournir le matériel, juge le SPGQ



- Communiqués -
Date de mise en ligne : vendredi 24 juillet 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 24 juill. 2020 - Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) estime que le gouvernement remplit mal son rôle d'employeur, car il néglige de rendre disponible le matériel dont ont besoin ses employés pour accomplir les missions de l'État.

« Depuis le début de la crise sanitaire, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) reconnaît que le matériel de travail doit normalement être fourni par l'employeur. Toutefois, il n'offre à peu près aucune compensation pour l'utilisation du matériel personnel. C'est illogique ! Pour plus de 90 % de nos membres, le télétravail est une réalité, ils ont donc besoin d'être outillés adéquatement afin de répondre tout aussi adéquatement aux besoins de la population », dénonce Line Lamarre, présidente du SPGQ.

Entre autres, le SPGQ croit que le SCT doit compenser son personnel qui utilise son propre abonnement Internet pour offrir une pleine prestation de travail. Le syndicat s'étonne que le gouvernement ne fasse rien à cet effet, tout en continuant à facturer le stationnement de ses employés en télétravail.

« L'État a rapidement décrété l'obligation de télétravail pour ses employés quand la pandémie a été déclarée à la mi-mars. Malgré tout, il continue d'exiger de son personnel qui utilise la voiture le paiement mensuel pour leur espace de stationnement au travail, même si l'emplacement est inoccupé depuis mars. Que le gouvernement fasse des économies avec ses employés en télétravail est une chose. S'enrichir sur le dos d'employés qui ne sont pas responsables de cette situation en est une autre », indique Mme Lamarre.

Le SPGQ s'inquiète que certains gestionnaires invitent leurs employés à réintégrer leur milieu de travail lorsque ceux-ci demandent une compensation pour les frais additionnels engendrés par le télétravail, pour l'achat d'une chaise ergonomique, par exemple. « Pour plusieurs de nos membres, la capacité d'accueil de leur lieu de travail ne permet pas de s'y rendre. Aussi, certaines et certains doivent faire leur prestation de travail à la maison, car ils ont l'obligation de veiller sur de jeunes enfants. Nos membres ne demandent pas à être remboursés pour du papier de toilette ou du café, ils veulent simplement que l'employeur reconnaisse et compense le manque de matériel adéquat pour certaines et certains », conclut la présidente du SPGQ.